

BA Majeure en études françaises
Option : Langue ou littératures de langue française
 Pour les étudiants admis en mai 2012, septembre 2012 ou janvier 2013

45 crédits

Langue ou littératures de langue française : option B
 (études secondaires effectuées en français)

15 crédits parmi FRAN 306³, 320³, 321³; FRAA 410³, 411³, 412³, 413³, 423³, 440³ Cochez lorsque complété

_____ _____ _____

_____ _____

9 crédits à choisir parmi les cours FLIT 300³, 302³ et 308³ OU 303³, 305³, 308³, 382³ Cochez lorsque complété

FLIT 300³ + FLIT 302³ + FLIT 308³

OU

3 cours parmi : FLIT 303³ FLIT 305³ FLIT 308³ FLIT 382³

Choix du volet : 21 crédits de langue (V-1) ou de littérature (V-2)

**V-1 : LANGUE. 21 crédits parmi les cours FRAN 320³, 321³,
 cours FRAA de niveau 400, FTRA 304, ou parmi 6 crédits FLIT** Cochez lorsque complété

_____ _____ _____ _____

_____ _____ _____

**V-2 : LITTÉRATURE. 21 crédits à choisir parmi les autres cours FLIT de niveaux
 300 et 400, FTRA 304, FRAA 440, FRAA 441** Cochez lorsque complété

_____ _____ _____ _____

_____ _____ _____

Cours hors concentration : 45 crédits (BA de 90 crédits)

6 crédits de formation générale choisis à l'extérieur du secteur *Humanities*
 (*Undergraduate Calendar 2012-2013, section 31.004, p.145*) Cochez lorsque complété

_____ _____

18 crédits à choisir hors du Département d'études françaises (Espagnol,
 JMSB, Biologie, etc.) Cochez lorsque complété

_____ _____ _____

_____ _____ _____

21 crédits choisis dans n'importe quel département, y compris Études
 françaises Cochez lorsque complété

_____ _____ _____ _____

_____ _____ _____

Conservez précieusement cette liste! Elle pourrait vous être demandée si vous souhaitez rencontrer le conseiller pédagogique ou l'adjointe responsable des cours de premier cycle. Toute substitution de cours doit être approuvée par écrit par le Département d'études françaises et la Faculté des arts et des sciences.

Calcul final des crédits

Le total de crédits doit être égal ou supérieur au nombre minimal requis pour l'obtention du diplôme (90, 108 ou 120 crédits). Ils seront regroupés comme suit :

1. 45 crédits du Département d'études françaises, distribués tel qu'indiqué au recto;
2. 24 crédits hors du Département d'études françaises : 6 de ces crédits devront également être hors du secteur *Humanities*;
3. 21 (BA de 90 crédits), 39 (BA de 108 crédits) ou 51 crédits (BA de 120 crédits) choisis dans n'importe quel département ou Faculté.

Contacts au Département d'études françaises et renseignements généraux

Réceptionniste	Catherine Watt	cathy@alcor.concordia.ca	514-848-2424 poste 7500
Adjointe aux programmes de premier cycle	Caroline Draws	cdraws@alcor.concordia.ca	514-848-2424 poste 7518
<i>Undergraduate Calendar</i> 2012-2013		http://registrar.concordia.ca/calendar/pdf/calendar_pdf.html	
Section <i>Faculty of Arts and Science</i>		http://registrar.concordia.ca/calendar/pdf/sec31.pdf	
Section Études françaises : 31.110		http://registrar.concordia.ca/calendar/pdf/sec31.110.pdf	

Conseillance pédagogique

Veillez contacter la réception du Département pour prendre rendez-vous avec un conseiller pédagogique. Assurez-vous d'avoir en main les documents suivants :

1. Liste des cours suivis
2. Votre relevé de notes (MyConcordia)

Quelques conseils

1. Aucune place n'est réservée : tous les étudiants sont responsables de leur inscription et doivent aller en ligne sur leur portail étudiant (www.myconcordia.ca) pour ajouter ou abandonner des cours. Il est essentiel de connaître et de respecter les dates limites d'inscription et d'abandon.
2. Vous êtes aussi responsable du respect des exigences de Concordia. Veillez vous assurer de lire attentivement la section 31 de l'*Undergraduate Calendar 2012-2013 : Faculty of Arts and Science* (pp. 135-145).
3. Il n'est pas nécessaire de compléter la majeure avant de prendre des cours hors département. Il est recommandé de prendre un ou deux cours hors département à chaque session (temps plein).
4. Les étudiants souhaitant regrouper leurs crédits dans un second programme (par exemple, une mineure) devront rencontrer le conseiller pédagogique du Département concerné : ainsi, un étudiant souhaitant ajouter une mineure en *professional writing* ira au Département d'anglais.